

COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ

Jeudi 12 septembre 2024

Plan de paysage Une fresque paysagère participative le samedi 5 octobre 2024



Il y a un an, la ville de Quimper annonçait le lancement de son plan de paysage. Cette démarche volontaire invite les habitants et acteurs du territoire à porter un nouveau regard sur sa géographie, ses ressources et ses fonctionnalités pour en préserver ses qualités et restaurer ses paysages. Imaginer ensemble Quimper demain !

A l'occasion du festival « Le temps de l'arbre », et dans la continuité de la démarche, la Ville propose aux Quimpérois de participer le samedi 5 octobre à la réalisation d'une fresque paysagère.

En atelier et sur trois thèmes, les participants seront invités à rêver Quimper : en autosuffisance, résiliente, onirique et la poétique du paysage. Trois grandes tablées seront constituées au démarrage de la séance afin de créer et laisser libre cours aux idées, selon ces thèmes.

Lors des marches exploratoires organisées en avril dernier, des carnets d'exploration avaient été complétés et des photos prises pour capturer les différentes ambiances, paysagères traversées. Cette matière sera mise à disposition des participants pour couper, coller, amender les fresques paysagères.

Chaque groupe travaillera sur une thématique dédiée et présentera sa création à l'occasion d'un moment collectif et convivial à la fin de la séance créative.

Inscription en ligne : https://plan-paysage-quimper.facettes.bzh/fresque_paysagere/

Samedi 5 octobre de 14h à 17h – Salle des Ursulines (esplanade François-Mitterrand)

CONTACT PRESSE

CABINET/COMMUNICATION
HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX

TÉL. 02 98 98 88 99

presse@quimper.bzh

PLUS D'INFOS

www.quimper.bzh



Ville de Quimper



@Villedequimper



@quimper.bzh



Ville de Quimper

En décembre 2022, le ministère de la transition écologique dévoilait les 15 territoires lauréats de l'appel à projet « Plans de paysage ». Parmi eux, la ville de Quimper. Depuis 2021, cet appel à projets s'adresse aux acteurs des territoires qui souhaitent s'emparer, par la démarche paysagère, de la question des transitions, qu'elles soient énergétiques, économiques, agricoles, touristiques, ou plus largement écologiques voire sociétales. Les lauréats bénéficient d'un soutien technique et financier (subvention de 30 000€) de la part du ministère de la transition écologique.

Afin d'élaborer son plan de paysage, la Ville a fait appel à une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, urbanistes, architectes, écologues : *Facettes Paysages* (NB : *Juliette Ols, présente lors de la conférence de presse*), *Isabelle Nivez Paysagiste*, *Louise Quintana, Bientôt, Biotope*.

L'élaboration du plan de paysage repose sur trois étapes :

- **un diagnostic** identifiant les structures paysagères existantes, mais aussi leurs dynamiques passées et actuelles. Cette étape s'appuie sur un outil cartographique qui permet d'identifier les atouts à valoriser et les faiblesses à corriger ;
- **la détermination d'objectifs** de qualité paysagère qui fixent les lignes de force du projet ;
- **un plan d'actions** qui propose de faire émerger un projet de paysage global et cohérent, pour les 5 à 15 années à venir. Ces actions impliquent la collectivité, les initiatives privées et les citoyens.

La réalisation de ce plan de paysage permettra de répondre à plusieurs enjeux, afin de conforter le vœu de faire de Quimper une ville responsable et durable :

- **mettre en valeur les paysages** pour renforcer l'attractivité du territoire en le révélant au plus grand nombre ;
- **assurer une préservation des ressources naturelles**, en identifiant les réservoirs de biodiversité, contribuant ainsi à la transition écologique du territoire ;
- **développer les espaces de nature et les trames** verte, bleue et noire pour renforcer la résilience du territoire ;
- **co-construire une politique publique du paysage** ambitieuse avec les publics et les acteurs du territoire.

La démarche viendra renforcer et compléter les outils stratégiques que sont le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan Alimentaire Territorial (PAT), l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), mis en place par la Ville et l'Agglomération de Quimper.

Une démarche participative et collective

Le plan de paysage est également une démarche participative, imaginée et élaborée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ainsi, élus, techniciens, associations, entreprises, habitants ou encore acteurs institutionnels sont invités à participer afin d'imaginer un récit commun du paysage sur Quimper.

De nombreux temps d'échange sont organisés tout au long de la démarche, jusqu'en juin 2025.

Les Quimpérois sont notamment invités à partager leur vision du territoire et à envoyer leurs photos de leurs lieux paysagers quimpérois favoris sur le site internet dédié en cliquant sur « Formulaire » : <https://plan-paysage-quimper.facettes.bzh/>

Les Quimpérois intéressés par la démarche peuvent également s'inscrire à la newsletter dédiée au projet (inscription sur <https://plan-paysage-quimper.facettes.bzh/>).

Qu'est-ce que le paysage ?

La convention européenne du paysage désigne celui-ci comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Le paysage fait l'originalité et la richesse d'un territoire, tout en étant porteur de sens pour les populations : c'est donc un élément important du cadre de vie.

Qu'est-ce qu'un plan de paysage ?

C'est une démarche volontaire qui invite à penser le territoire d'une manière novatrice, le paysage devenant alors le socle, le principe régulateur et intégrateur des projets du territoire. C'est un outil d'aide à la transition vers un modèle plus durable, privilégiant une approche qualitative du cadre de vie.

Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local : la démarche invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire dans ses composantes (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture ...).
Il concerne tous les milieux, urbains comme ruraux, les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, les espaces remarquables et ceux du quotidien.